



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde

 MUSICALE

Croisière Musicale sur le Rhin : dans le sillage de Schubert

Du 4 au 10 septembre 2022



Le spécialiste des voyages et croisières **francophones avec conférenciers**



Croisière Musicale sur le Rhin : dans le sillage de Schubert

Embarquez sur le Rhin romantique pour une merveilleuse "schubertiade" sur les eaux ondoyantes de la musique. Un riche programme de concerts accompagnera votre voyage à la découverte des paysages pittoresques de la vallée du Rhin et de la richesse du patrimoine historique et culturel des villes de Strasbourg, Francfort, Coblence, Rudesheim, Mayence, Mannheim. Odile Heimburger, merveilleuse soprano, Audrey Lonca Alberto et Paolo Rigutto, jeunes et talentueux pianistes de la nouvelle génération ainsi que moi-même au violon, nous vous offrirons tous les soirs dans le cadre du salon musical du bateau les plus belles pages de Schubert, Mozart, Brahms, Schumann, Liszt... Nous célébrerons la mythique Lorelei, la nymphe chantante du Rhin et évoquerons musicalement les nombreux compositeurs inspirés par ce fleuve de légende et de musique. Nous aurons également le plaisir d'accueillir l'écrivain et journaliste Olivier Bellamy qui vous proposera de passionnantes conférences. A bientôt à bord.

Sophie Lemonnier-Wallez.
Directrice musicale - violoniste

Votre itinéraire



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde

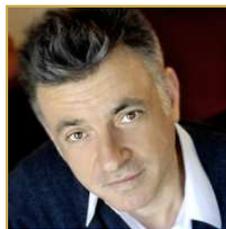


Les points forts de votre voyage



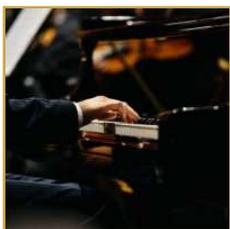
Des artistes remarquables

Vous profiterez d'un programme musical remarquable avec Odile Heimburger soprano, Paolo Rigutto et Audrey Lonca Alberto pianistes, et Sophie Lemonnier-Wallez, violoniste.



Des conférences passionnantes

Olivier Bellamy vous fera partager ses connaissances et sa passion pour les deux grands compositeurs que sont Schubert et Brahms.



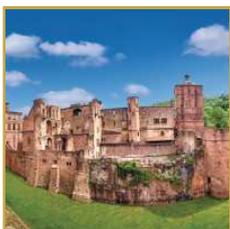
Des concerts uniques

Au cours de la croisière, vous aurez le privilège d'assister à six concerts privés, donnés à bord par les artistes invités à vos côtés.



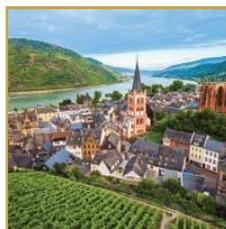
Au départ de France, Belgique ou Suisse

Nous pouvons organiser votre acheminement vers la croisière depuis la France, la Belgique ou la Suisse (supplément selon les villes).



Des excursions sélectionnées

Voyages d'exception vous propose un forfait spécial pour découvrir les lieux incontournables de la région.



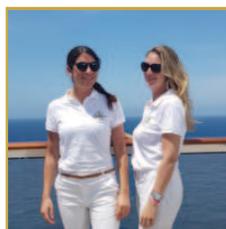
Un itinéraire riche de découvertes

Vous pourrez découvrir toute la beauté des châteaux perchés à flanc de coteaux et la richesse artistique du Rhin romantique.



Une visite privative du musée Siegfried

Nous avons privatisé pour vous le musée Siegfried à Rudesheim où vous apprécierez des joyaux de la musique mécanique.



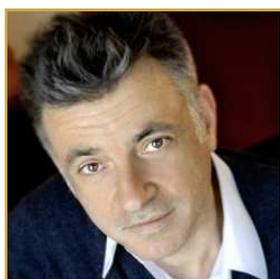
Notre équipe vous accompagne

Notre équipe francophone sera à vos côtés pendant la croisière, notamment au cours de permanences quotidiennes.

Les durées, itinéraires et excursions sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des modifications en raison de circonstances externes (telles que les conditions atmosphériques, les grèves, les retards des transports, les exigences opérationnelles des fournisseurs de services, la hauteur des eaux) ; ces modifications font l'objet d'une information au client conformément aux dispositions des articles R.211-9 à 11 du Code du tourisme. Les photographies et descriptifs, notamment des excursions animalières, ne peuvent pas engager l'agence en cas d'absence d'animaux ou de visibilité.



> Vos intervenants



Olivier Bellamy, conférencier

Personnalité littéraire et journalistique de la musique, il a travaillé au Monde de la Musique et a été récompensé pour son émission *Passion Classique*, sur Radio Classique. Il est l'auteur du feuilleton *Chopin*, de sketches musicaux avec la pianiste Brigitte Engerer, de la première biographie mondiale de la pianiste Martha Argerich, du Dictionnaire amoureux du piano qui a reçu le Prix Pelléas en 2015. Il a aussi écrit *Un hiver avec Schubert* et *Un automne avec Brahms* parus chez Buchet-Chastel.



Odile Heimburger, soprano

Diplômée du Royal College of Music et de la Guildhall School, Odile Heimburger est lauréate de nombreux concours internationaux - Canari, Marseille, Alain Fondary, Enescu, Concours Bellini. Artiste associée à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse, elle est également comédienne et vient de prendre part à une création « Je m'appelle Ismaël » de Lazare, qui a été coup de coeur pour Arte et s'est jouée au Théâtre National de Strasbourg puis au Théâtre de la Ville à Paris.



Audrey Lonca-Alberto, pianiste

Diplômée de l'École Normale de Musique de Paris, elle est également boursière de divers organismes, notamment de la French American Piano Society qui lui permet de faire ses débuts sur la scène New Yorkaise. Elle enregistre pour Mezzo, France Musique et se produit depuis l'âge de treize ans en soliste et en musique de chambre en France et à l'étranger. Audrey Lonca-Alberto est lauréate de la Fondation Banque Populaire.



Paolo Rigutto, pianiste

Baigné très tôt dans un milieu musical et artistique, il commence le piano à l'âge de six ans. Il entre dans la classe de B. Engerer au CNSM de Paris et bénéficie également des conseils de B. Berezovsky, P. Devoyon, J-C. Pennetier, J. Rouvier... Il se produit régulièrement en soliste ou avec orchestre dans de nombreux festivals en France et à l'étranger. Il est lauréat de la fondation Banque Populaire.



Sophie Lemonnier-Wallez, violoniste (directrice artistique)

Captivant le public par sa splendeur sonore, elle est régulièrement invitée dans de prestigieuses salles de concert à travers le monde. Prix de violon et de musique de chambre du CNSM de Paris, elle est lauréate du concours Fritz Kreisler à Vienne en Autriche et de l'International Chamber Music Competition of Ligurie – Italie. Elle joue un magnifique violon de 1867 de Jean-Baptiste Vuillaume - Le Messie .

Le programme

1- *Concert d'ouverture de la croisière*
(avec tous les artistes)

2- *Récital de Odile Heimbürger - Chant et piano* (Clara Wieck, Franz Schubert, Johannes Brahms, Robert Schumann...)

3- « *Journal de bord beethovenien* » -
Chant, violon et piano - Œuvres de Beethoven

4- « *Piano Fantaisie* » (Schubert, Brahms par Audrey Lonca Alberto et Paolo Rigutto)

5- « *Schubert, Mozart* » Récital violon et piano (Sophie Lemonnier-Wallez et Paolo Rigutto)

6- « *Fraternités rhénanes - Concert festif de l'Au-Revoir* » par tous les artistes de la croisière

Les conférences

1- *Schubert* par Olivier Bellamy

2- *Brahms* par Olivier Bellamy



Votre voyage

JOUR 1 | Dimanche 4 septembre

Strasbourg

Vous retrouverez vos accompagnateurs à la gare fluviale de Strasbourg en début d'après-midi. Vous partirez ensuite en car vers le centre-ville afin d'effectuer une promenade en vedette sur l'Ill, qui vous mènera de la Petite France, quartier célèbre pour ses belles demeures à colombages, vers le quartier des Tanneurs, les Ponts couverts, et la cité européenne. Vous retournerez ensuite vers la gare fluviale et embarquerez à bord du MS Gérard Schmitter. Vous serez convié à un cocktail de bienvenue et à une présentation de l'équipe. Après le dîner, vous assisterez au concert d'ouverture de votre croisière musicale sur le Rhin. Votre bateau appareillera en fin de soirée.

JOUR 2 | Lundi 5 septembre

Francfort



Dans la matinée, nous vous convierons au salon pour assister à une conférence d'Olivier Bellamy qui vous entraînera dans l'univers de Schubert. Durant la navigation, vous passerez les écluses de Gamsheim et d'Iffezheim, qui comptent parmi les plus grandes écluses du Rhin. Au cours de la descente du Rhin, vous longerez les villes de Worms, Gernsheim, Nierstein avant d'atteindre le Main. Puis vous naviguerez jusqu'à Francfort où vous arriverez dans l'après-midi. La ville a deux

visages : celui d'une métropole économique et boursière, avec ses gratte-ciel de verre, et celui d'une ville pittoresque, avec son centre historique, reconstruit à l'identique après la Seconde Guerre mondiale, avec sa place de l'hôtel de ville entourée de maisons à colombages. Pour ceux qui le souhaitent, nous proposons une visite facultative de Francfort pour en explorer les différentes facettes. Après le dîner, vous vous retrouverez au salon pour assister à un concert.

JOUR 3 | Mardi 6 septembre

Cochem



Votre matinée vous offrira un très beau moment de navigation dans la vallée du Rhin romantique. Lors de cette traversée, vous serez séduit par les superbes paysages de la Moselle avec ses vignobles accrochés à flanc de coteau, ses villages pittoresques, ses châteaux forts parsemés dans le paysage et qui donnent à cette vallée toute sa beauté. À votre arrivée à Cochem, surnommée « la Perle de la Moselle », nous vous proposons une visite facultative de son château. En soirée, les musiciens vous interpréteront un concert « Journal de bord beethovenien » qui mêlera chant, piano et violon pour votre plus grand bonheur.



JOUR 4 | Mercredi 7 septembre

Cochem - Coblence



Dans la matinée, au cours de la navigation, vous aurez rendez-vous avec votre conférencier, Olivier Bellamy qui vous entrainera sur les traces du compositeur romantique Johannes Brahms, né à Hambourg en 1833. Après le déjeuner, vous arriverez à Coblence, située au confluent du Rhin et de la Moselle. C'est l'une des plus anciennes villes d'Allemagne. Largement endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale, la ville a fait l'objet d'une restauration soignée. Vous apprécierez ses ruelles, ses places historiques, ses brasseries... Coblence est une ville où il fait bon vivre. Après le dîner, Les pianistes Audrey Lonca Alberto et Paolo Rigutto vous transporteront dans l'univers romantique de Schubert, Brahms.

JOUR 5 | Jeudi 8 septembre

Coblence - Rudesheim

En quittant Coblence, votre bateau longera le fameux Deutsches Eck surmonté de la statue de Guillaume Ier, puis vous remonterez la plus belle partie du Rhin romantique et passerez devant le célèbre rocher de la Lorelei, qui culmine à 132 mètres au-dessus du Rhin. La légende veut que la nymphe attire par ses chants les navigateurs jusqu'à leur perte. Après le déjeuner, vous arriverez à Rudesheim, charmante ville des bords du Rhin, célèbre pour ses tavernes et son musée de la musique mécanique. Après le dîner, vous serez convié au salon pour un concert. Après ce moment privilégié, vous pourrez encore profiter d'un peu de temps libre pour aller déguster, dans une des nombreuses guinguettes de la Drosselgasse, le

célèbre Rudesheimer café, une savoureuse spécialité locale composée de cognac (de l'Asbach Uralt, une production locale), de crème chantilly, de sucre vanillé et de chocolat râpé, le tout servi dans une tasse haute.

JOUR 6 | Vendredi 9 septembre

Rudesheim - Mannheim



Durant cette matinée de navigation, vous pourrez profiter des paysages, vous prélasser sur le pont soleil et échanger avec les artistes et le conférencier lors d'une rencontre-dédicace. Vous arriverez à l'heure du déjeuner à Mannheim, ville industrielle et universitaire baignée par le Rhin et le Neckar. Mannheim a été conçue au XVIIe siècle selon un plan en forme de quadrillage allant du Neckar au château. De là, nous vous proposerons une visite optionnelle à Heidelberg, la ville du romantisme, avec visite du château et de la vieille ville. Au cours du concert de l'Au revoir vous aurez tout loisir d'apprécier une dernière fois le talent des artistes qui vous ont accompagné lors de cette croisière au cœur du romantisme allemand.

JOUR 7 | Samedi 10 septembre

Strasbourg

Vous arriverez à Strasbourg vers 9h et vous pourrez ensuite débarquer.



Informations importantes

L'ordre des concerts et conférences est donné à titre indicatif et peut être inversé.



Les excursions

Voyages d'exception vous propose un forfait de 5 excursions. Les excursions proposées requièrent une bonne condition physique pour pouvoir marcher dans les centres villes, généralement piétonniers et pouvoir monter des escaliers et tenir une station debout prolongée.

Visite de Francfort Jour 2 : Francfort (Allemagne) | Lundi 5 septembre



Durée : 3h Difficulté : modérée

Vous commencerez par un tour panoramique de la ville en autocar. Francfort, métropole au cœur de l'Europe, fascine par son savant mélange de tradition et de modernité, de commerce et de culture. C'est une ville cosmopolite qui doit sa renommée mondiale à ses foires internationales, comme le Salon international de l'automobile ou la Foire du livre. Sa situation géographique privilégiée en fait un pôle économique de tout premier ordre. Capitale financière d'Allemagne, elle abrite dans ses gigantesques gratte-ciel les sièges de nombreuses banques, ce qui lui vaut le surnom de « Bankfurt » ou « Mainhattan ». Vous continuerez par une visite de la vieille ville à pied, et visiterez l'intérieur de la cathédrale impériale qui domine le centre-ville du haut de sa tour de 95 mètres. Vous découvrirez également le cœur du vieux Francfort avec ses charmantes maisons à colombages et le Römerberg, dont l'histoire remonte jusqu'à l'époque des Hohenstaufen. À l'origine, cette place était simplement appelée Berg (montagne) ou Samstagberg (montagne du samedi). Elle a pris le nom de Römerberg au XV^e siècle, lorsque le conseil municipal a acheté les maisons entourant la place

pour construire un nouvel hôtel de ville. Après la visite, vous pourrez profiter d'un temps libre avant de rejoindre le bateau à pied.

Visite du château de Cochem Jour 3 : Cochem (Allemagne) | Mardi 6 septembre

Durée : 1h30 Difficulté : modérée

C'est en minibus que vous vous rendez sur les hauteurs pour la visite du château de Cochem. Le Reichsburg est érigé sur un site remarquable, une butte plantée de vignes dominant la Moselle. La construction de ce lieu remonterait à l'an 1000. Il fut le siège des comtes palatins et une demeure impériale sous la dynastie des Hohenstaufen. Sous le règne de Louis XIV, il sera détruit, puis reconstruit et investi par les troupes françaises lors des guerres napoléoniennes. Vous pourrez visiter quelques salles du château, appréciant au passage la magnifique salle à manger de style Renaissance ou la salle des Dames ornée de marqueterie et de faïences de Delft. Puis vous disposerez d'un peu de temps libre pour vous promener dans la ville à travers les ruelles étroites et tortueuses bordées de maisons à colombages avant de rentrer à bord à pied.

Visite de Coblenze Jour 4 : Coblenze (Allemagne) | Mercredi 7 septembre

Durée 2h Difficulté modérée

L'histoire tourmentée de la ville se laisse deviner par les remparts, les tours fortifiées, les châteaux et les maisons bourgeoises. Il y a plus de 2 000 ans, l'ancienne ville romaine de Coblenze était baptisée par les Romains Apud Confluentes (au confluent de deux fleuves). La cité a été le lieu de ralliement de l'armée de Condé, fidèle au roi Louis XVI. Au cours de votre promenade, vous découvrirez la vieille ville enroulée autour de l'église Saint-Castor, église romane consacrée en 836, et de l'église Notre-Dame datant du XII^e siècle. Les rives sont dominées



par la forteresse d'Ehrenbreitstein, située 118 mètres au-dessus du Rhin. Ce point stratégique, qui permettait de surveiller à la fois le Rhin et la Moselle, est aujourd'hui transformé en mémorial.

Visite de Rudesheim Jour 5 : Rudesheim (Allemagne) | Jeudi 8 septembre

Durée : 3 h Difficulté : modérée

C'est à bord d'un petit train touristique que vous découvrirez la ville pittoresque de Rudesheim. Vous rejoindrez le musée Siegfried, installé dans une demeure ayant appartenu à un chevalier et dont la construction remonterait au XIIIe siècle. Elle fut réaménagée au XVe siècle et une grande partie de la décoration intérieure date de cette époque. Dans ce lieu, privatisé pour vous, vous découvrirez une exceptionnelle collection de 350 instruments de musique mécaniques, allant de la charmante boîte à musique du XVIIIe siècle au piano orchestre qui animait les bals au XIXe siècle. Vous serez accueilli par le conservateur qui fera revivre pour vous certaines de ces pièces exceptionnelles. Vous pourrez également observer des machines servant à la fabrication des cylindres d'orgue, les rouleaux de notes et les plaques de boîtes à musique. Une visite qui vous fera remonter le temps.

Visite de Heidelberg Jour 6 : Mannheim (Allemagne) | Vendredi 9 septembre



Durée : 4h30 Difficulté : modérée

Romantique et idyllique, estudiantine, cosmopolite et dynamique, Heidelberg réunit harmonieusement tous ces qualificatifs qui lui confèrent un charme inégalé. Après une demi-heure de route, vous retrouverez vos guides au château de Heidelberg, bâtisse partiellement en ruine, au charme

incontestable. Vous découvrirez l'extérieur de ce magnifique château de grès rose. Depuis la fin du XVIIIe siècle, les ruines du château ont inspiré les peintres et les poètes, qui y voyaient un symbole de la grandeur et de la décadence des œuvres humaines. Goethe, Hölderlin, Uhland et Eichendorff ont célébré le paysage du château, tandis que de nombreux peintres l'ont choisi pour modèle. Vous ne manquerez pas d'être étonné devant la taille du tonneau géant présenté dans une des salles de la cour. C'est l'un des plus grands tonneaux en bois du monde qui, autrefois, a été rempli de vin. Vous trouverez sur le mur d'en face, posée sur un socle, la statue de Perkeo. Ce Sud-Tyrolien, grand buveur, était à la fois le bouffon et le gardien du tonneau du prince Karl Philipp (1716-1742). Vous découvrirez également les terrasses géométriques du jardin du Palatinat, le hortus palatinus, autrefois considérées comme la « huitième merveille du monde ». L'architecte du jardin, Salomon de Caus, voulut célébrer l'harmonie de la ville, du fleuve et des collines avoisinantes. Après cette visite, vous serez transféré jusqu'à la Neckarmünzplatz, place importante dans le centre historique de Heidelberg, située directement au bord du Neckar. Vous continuerez en compagnie de vos guides par la visite de la vieille ville. Vous admirerez l'église du Saint-Esprit (extérieur) construite entre 1398 et 1441, lieu de sépulture des princes-électeurs, et dont les nefs abritaient la bibliotheca palatina jusqu'en 1623. Vous profiterez également de temps libre et pourrez effectuer quelques achats dans la plus longue rue commerçante d'Allemagne.

i Informations importantes

Les prix, durées et itinéraires des excursions publiés dans cette brochure sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des variations, notamment en raison de circonstances externes (comme les conditions atmosphériques, les grèves, les retards des transports, la hauteur des eaux du fleuve) ou d'exigences opérationnelles des fournisseurs de services. L'ordre des visites pourra être modifié. Dans la majeure partie des villes, les centres-villes sont piétonniers et les cars ne peuvent pas s'arrêter à proximité des sites touristiques. Les excursions demandent donc une bonne condition physique et nécessitent de pouvoir supporter une station debout prolongée. Prévoir des chaussures confortables.

Voyages d'exception

a sélectionné pour vous
le **MS Gérard Schmitter**,
un bateau 5 ancres.



CroisiEurope est un armateur français basé à Strasbourg. Leader européen de la croisière fluviale, la compagnie doit sa renommée internationale à son sérieux, son dynamisme, son sens de l'innovation et à la qualité de ses services.

Les points forts du bateau

- ▶ Un bateau de petite taille, chaleureux et convivial (87 cabines) réparties sur 3 ponts
- ▶ Toutes les cabines offrent une vue panoramique sur l'extérieur
- ▶ Un grand pont soleil aménagé avec fauteuils et transats
- ▶ Un magnifique salon panoramique est situé à l'avant

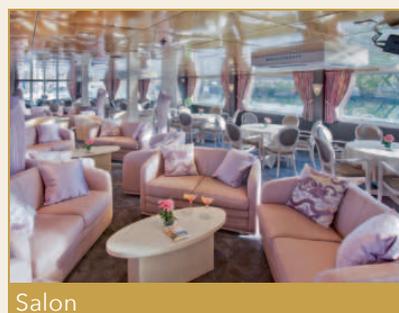
Les espaces à bord



Hall



Bar



Salon

La gastronomie

- ▶ Situé au niveau du pont intermédiaire, le restaurant est l'endroit où tous vos repas sont servis pendant la croisière. Grâce à ses grandes fenêtres panoramiques, vous pourrez admirer les magnifiques paysages qui défilent pendant vos repas.



Le restaurant



Sélection de plats

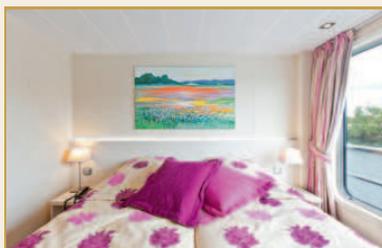
Photos non contractuelles.

Les cabines

Toutes les cabines offrent une vue sur l'extérieur, avec fenêtre panoramique, et sont équipées de salle de bains avec douche, toilettes, air conditionné, lit double ou deux lits, TV, radio, sèche-cheveux, coffre-fort. Le pont principal dispose de 25 cabines, le pont intermédiaire de 21 cabines dont une cabine PMR et le pont supérieur propose 41 cabines équipées de fenêtre coulissante pouvant s'ouvrir.



Pont principal



Pont intermédiaire

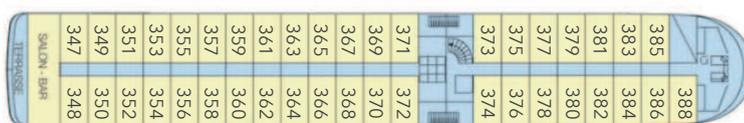


Pont supérieur

Le plan du bateau *MS Gérard Schmitter*



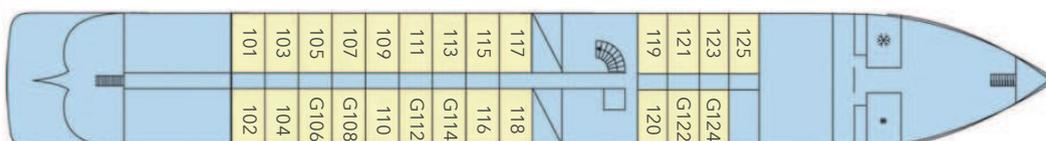
Pont supérieur



Pont intermédiaire



Pont principal





Voyages d'exception est le spécialiste des croisières et voyages avec conférenciers.
Demandez notre catalogue à nos conseillers
ou via notre site internet (coordonnées ci-dessous).

Informations & Réservations

En France et en Belgique, vous pouvez contacter
les conseillers de Voyages d'exception
ou votre agence de voyages habituelle.



En Suisse, nos voyages sont commercialisés par
ES VOYAGES+VACANCES SA
17 Grand-Rue, 1204 Genève



France | 01 75 77 87 48
www.voyages-exception.fr

Belgique | 02 808 39 34
www.voyages-exception.be

Suisse | 022 909 28 00
www.voyages-exception.ch

Tarifs & Conditions

Retrouvez les tarifs et les conditions de vente dans le feuillet de 4 pages joint à cette brochure.
Si vous n'en disposez pas, merci de nous contacter aux coordonnées ci-dessus.

TARIFS & CONDITIONS

au départ de France et de Belgique (au 15/10/2021)

Croisière Musicale sur le Rhin : dans le sillage de Schubert

Du 4 au 10 septembre 2022

À partir de
2.490 €/pers.*

* Incluant l'ensemble des éléments décrits en page 2.



Voyages **d'exception**

Tarifs et conditions

Croisière Musicale sur le Rhin : dans le sillage de Schubert

Du 4 au 10 septembre 2022 (7 jours, 6 nuits)

Au départ de Strasbourg (Prix TTC par pers.)

	Occupation double	Occupation simple
Cabine pont principal	2.490 €	3.490 €
Cabine pont intermédiaire	2.790 €	3.890 €
Cabine pont supérieur	3.090 €	4.290 €

Prestations complémentaires (Prix TTC par personne)

Forfait "Découverte"	290 €
----------------------	-------

Nos prix comprennent :

Votre cabine dans la catégorie choisie | La pension complète | Les boissons : eau, vin, bière, jus de fruits à discrétion et un café servis lors des repas à bord ainsi que les boissons au bar (sauf champagne et carte des vins) | Le cocktail de bienvenue | Les concerts à bord | Les conférences | La présence d'accompagnateurs de Voyages d'exception pendant la croisière | La promenade en vedette sur l'Ill à Strasbourg le jour 1 | Les taxes portuaires.

Nos prix ne comprennent pas :

Les boissons figurant sur la carte des vins, le champagne au bar | Les boissons prises lors des excursions ou des transferts | L'assurance optionnelle Essentiel : annulation bagages (4,5 % du montant du voyage) ou l'assurance optionnelle Multirisque : assurance Essentiel + assistance rapatriement (5,9 % du montant du voyage) | Les pourboires d'usage aux guides et au personnel de bord | Les dépenses personnelles | L'acheminement depuis votre domicile jusqu'à Strasbourg et vice-versa | Les excursions au cours de la croisière.

Conditions & Réservations

Conditions générales

- **Réservations et règlement** : les réservations sont considérées fermes à réception du versement d'un acompte à la commande de 30% du montant du voyage par personne. Un second versement de 30% est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ.
- **Conditions d'annulation/Frais d'annulation** : toute annulation doit s'effectuer par écrit par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à Voyages d'exception 77 rue de Charonne 75011 Paris. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception du courrier adressé par le client. Toute annulation, quelle que soit la raison, entraînera la retenue par l'organisateur des frais suivants :

Pour la partie croisière et pour l'ensemble des prestations (hors assurance) :

- 10 % plus de 120 jours avant la date de départ
- 25 % entre 119 et 75 jours avant la date de départ
- 50 % entre 74 et 45 jours avant la date de départ
- 80 % entre 44 et 30 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 29 jours avant la date de départ

Pour la partie assurance, le montant de l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa et les billets de transport émis ne sont pas remboursables.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (EXTRAIT)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Programme garanti à partir de 40 inscrits

Formalités

Pour les ressortissants français et belges :

Pour effectuer cette croisière, vous devez être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité. La date de validité faisant foi est celle indiquée sur la pièce d'identité

L'agence Voyages d'exception ne pourra pas être tenue comme responsable pour tout refus d'entrée dans les pays visités lors de ce voyage.

Comment réserver votre voyage



Si ce voyage vous intéresse vous pouvez dès maintenant :

- **Poser une option gratuite** en nous appelant au **01 75 77 87 48** depuis la France ou au **02 808 39 34** depuis la Belgique. Nos conseillers sont à votre disposition, du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h à 13 h.

- **Ou renvoyer le contrat ci-joint** avec l'ensemble des informations demandées. Il vous est possible de le renvoyer soit :



- par courrier à **Voyages d'exception 77 rue de Charonne 75011 Paris**
- par e-mail (scanné) envoyé à **contact@voyages-exception.fr**

À réception de votre envoi, un de nos conseiller vous appellera pour finaliser votre inscription et pour répondre à toute éventuelle question concernant votre voyage.

Voyages d'exception



Le spécialiste des voyages et croisières francophones avec conférenciers

Depuis 2012, Voyages d'exception (qui s'appelait Croisières d'exception jusqu'en juillet 2020) organise des croisières francophones haut de gamme avec conférenciers. En 2022, nous proposons plus de 50 croisières et voyages sur les 7 continents.

Pour découvrir l'ensemble de nos offres, rendez vous sur notre site web www.voyages-exception.fr/catalogue ou appelez-nous au 01 75 77 87 48.



POURQUOI VOYAGER AVEC NOUS ?



Des conférenciers de prestige : tous nos voyages et croisières sont accompagnés par des conférenciers de renom qui enchanteront votre voyage par leur passion communicante. Parmi nos récents intervenants : Roselyne Bachelot, Franck Ferrand, Natacha Polony...



Une équipe d'accompagnateurs attentionnés : avec Voyages d'exception, vous pouvez compter sur le professionnalisme et la bonne humeur de nos équipes, à vos côtés du premier au dernier jour de votre voyage ou croisière.



Des excursions garanties en français : nous choisissons les meilleurs guides parlant notre langue pour éclairer les visites et excursions de votre voyage.



Des prestations haut de gamme : nous sélectionnons pour nos voyages et croisières les meilleurs bateaux ou hôtels offrant sécurité, confort et convivialité.



Un acteur reconnu et primé : Voyages d'exception est partenaire des plus belles marques médias (*Des racines et des ailes*, *Échappées Belles*, *Paris Match*...) et a reçu plusieurs récompenses témoignant de la reconnaissance de la profession.

Voyage (reporter le nom du voyage choisi) :

Au départ de : **Date de départ :** / / **Date de retour :** / /

..... **jours /** **nuits sur place** (reporter les durées inscrites en page 2 du feuillet Tarifs & Conditions)

Information précontractuelle : les informations qui vous ont été données dans nos brochures et sur notre site font partie intégrante du présent contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions prévues à l'article L 211-9 du Code du tourisme. Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'ensemble de cette information précontractuelle avant la signature du contrat de vente. Ces informations sont reprises dans le présent contrat. Nous invitons le voyageur à conserver une copie du contrat de vente avant de le transmettre à Voyages d'exception. En cas de transmission électronique (internet), vous reconnaissez que ce contrat vous est transmis sur un support durable et que vous pouvez imprimer en deux exemplaires et conserver.

Ce voyage est organisé par Croisières d'exception, détenteur de la marque Voyages d'exception - SARL capital de 10000 € - RCS Paris 789 290 285 - 77 rue de Charonne 75011 Paris - RC HISCOX 12, quai des Queyries 33072 Bordeaux - APE : 7911Z - Contrat d'assurance Assurincoco RCP n° 02 47 326 - Garantie financière : APST 15 avenue Carnot 75017 Paris pour un montant de 350 000 € - Licence n° IM075150063.

Pour réserver et vous engager définitivement, merci de renvoyer ce document complété et signé :

Par e-mail (scanné) : contact@voyages-exception.fr - **Par courrier :** Voyages d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris

1. RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

Attention : les informations demandées ci-dessous doivent être celles qui figurent sur les documents d'identité qui vous serviront au voyage.

1^{er} VOYAGEUR

Mme M. Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

2^e VOYAGEUR

Mme M. Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Afin de mieux vous servir, si vous avez une information médicale : régime, assistance, traitement à suivre, et que vous souhaitez nous la transmettre pour faciliter votre voyage, merci de nous l'indiquer ci-dessous (en cas de besoin, nous vous ferons parvenir le formulaire approprié à votre demande) :

.....

.....

.....

Formalités pour les ressortissants français : Pour effectuer ce voyage, vous devez vous conformer aux formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination...) indiquées pour chaque voyage dans la brochure. Pour les autres nationalités, nous consulter.

VOS COORDONNÉES

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

2. CONNAÎTRE MES DROITS EN TANT QUE VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Toute réclamation éventuelle doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Voyages d'exception dans un délai de 10 jours à compter de la fin du séjour, le cachet de la poste faisant foi. À défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et les modalités de saisie sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

Pendant votre voyage, nos accompagnateurs seront joignables 24 h/24. Leurs numéros de téléphone vous seront communiqués dans le carnet de voyage.

3. CHOISIR MES PRESTATIONS ET MON ASSURANCE

Vous reconnaissez avoir pris connaissance, dans la brochure du voyage, du détail des prestations de transport et hôtelières proposées dans le cadre du voyage ainsi que des 3 compagnies aériennes susceptibles d'opérer les vols.

Merci de reporter ci-dessous le choix des différentes prestations que vous retenez pour votre voyage (en vous référant à la brochure du voyage).

Voyagez-vous ? seul en chambre/cabine individuelle à deux en chambre/cabine double en chambre/cabine partageable (cf. article VIII des CGV p. 4).

Votre catégorie de chambre/cabine :

Souhaitez-vous des prestations complémentaires ? (Se reporter au feuillet Tarifs & Conditions pour visualiser les différentes prestations possibles. Exemples : pré-acheminement de province, supplément classe affaire, forfait excursions, excursions hors forfait, frais de visa...)

Prestation complémentaire 1 :

Prestation complémentaire 2 :

Prestation complémentaire 3 :

Prestation complémentaire 4 :

Prestation complémentaire 5 :

Assurances facultatives : Voyages d'exception vous propose une assurance optionnelle Multirisque (5,9 % du montant du voyage) applicable sur l'ensemble du voyage, contrat Mutuaide n° 6271 (SA Mutuaide Assistance Filiale du Groupe GROUPAMA, 8-14 avenue des Frères Lumières - 94360 Bry-sur-Marne - 383 974 086 R.C.S CRETEIL) ou une assurance optionnelle Essentiel annulation bagages (4,5 % du montant du voyage) contrat N°6272. Le contrat d'assurance avec le détail des conditions est consultable, avant signature du présent contrat, sur notre site ou sur simple demande au 01 75 77 87 48. Un dépliant précisant les garanties sera également joint à votre facture si vous y souscrivez. L'assurance multirisque est non remboursable après la souscription.

- Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle Essentiel : annulation bagages : 4,5 % du montant du voyage.
- Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle Multirisque : assurance Essentiel + assistance rapatriement : 5,9 % du montant du voyage.
- Je ne souhaite pas souscrire à une assurance optionnelle.

4. CALCULER LE PRIX DE MON VOYAGE

Vos prestations	Prix/pers.
Chambre ou Cabine/pers. €
Réduction applicable*/pers. Code réduction : €
Prestation complémentaire 1 : €
Prestation complémentaire 2 : €
Prestation complémentaire 3 : €
Prestation complémentaire 4 : €
Prestation complémentaire 5 : €
Total hors assurance/pers. €
Assurance optionnelle 5,9% ou 4,5 % du « Total hors assurance » €
Nombre de personnes (1 ou 2)	X.....
Montant dû €

*Réduction applicable : si vous disposez d'un bon de réduction, merci d'indiquer ci-contre la réduction à laquelle vous avez droit.

5. PRENDRE CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES CONDITIONS D'ANNULATION

Les conditions d'annulation sont spécifiques à chaque voyage et figurent dans les conditions générales de vente (article X page 4) ainsi que sur notre site internet.

Je déclare les accepter et les avoir portées à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptées.

Les annulations doivent être adressées au plus tôt par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Voyages d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris ou par e-mail à contact@voyages-exception.fr

Le calcul des frais d'annulation sera pris en compte à compter de la date de réception du courrier.

I - PRIX

Les prix indiqués dans le feuillet Tarifs & Conditions ont été établis sur la base des données économiques connues à la date d'édition du feuillet. Les prix sont calculés de manière forfaitaire incluant une série de prestations décrites dans chaque programme présenté. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits qui ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des différentes contraintes imposées par les transporteurs la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour d'arrivée du retour en France.

II - LES PRIX COMPRENNENT

Les prix comprennent explicitement toutes les prestations indiquées dans chaque descriptif des programmes. Ils sont calculés sur la base d'une chambre (ou cabine) double.

L'occupation d'une chambre ou cabine individuelle donne lieu à l'acquittement d'un supplément ou d'un tarif spécifique proposé selon les disponibilités au moment de l'inscription. Nos forfaits incluent certaines prestations, comme les taxes aériennes, les taxes portuaires ou les visas, dont nous ne sommes que les collecteurs. En cas de réajustement inopiné, nous nous verrons contraints de les répercuter – à la hausse ou à la baisse – et ce plus de 21 jours avant la date de départ.

III - RÉVISION DES PRIX

Les prix proposés dans le feuillet sont établis sur la base des conditions économiques connues à la date d'édition du feuillet. Ils peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en cas de variation substantielle de ces conditions et en application des articles L 211-12 et L 211-13 du Code du tourisme. Les éventuelles modifications de prix sont communiquées au plus tard 21 jours avant la date de départ.

IV - MODIFICATION ÉVENTUELLE DES PROGRAMMES

En dehors des circonstances liées à la sécurité des voyageurs, certains cas de force majeure, événements extérieurs ou indépendants de notre volonté, ou contraintes d'ordre technique, tels que : modification des horaires de transport, retard, grèves, surréservation, manifestations culturelles, événements politiques, conditions climatiques, brouillard, insuffisance du niveau des eaux ou a contrario montée excessive du niveau des eaux, etc., peuvent nous conduire à modifier nos programmes sans que notre responsabilité soit engagée. Les sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées seraient remboursées à l'exclusion de tous dommages et intérêts. En cas de modification de l'un des éléments essentiels du voyage, nous prévenons les personnes inscrites dans les meilleurs délais. Nous ne pouvons cependant prévenir l'ensemble des personnes ayant reçu l'information détaillée et ne s'étant pas encore inscrites au moment de la modification. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site www.voyages-exception.fr ou notre Service Clients.

V - DÉNOMINATION DES BATEAUX ET DES HÔTELS

Les noms des bateaux et des hôtels sont donnés à titre indicatif. Des bateaux et des hôtels peuvent être substitués à d'autres à la condition expresse qu'ils soient de la même catégorie ou, le cas échéant, d'une catégorie supérieure. La substitution d'un bateau par un autre peut être opérée soit à la suite d'une avarie technique empêchant la navigation, soit par la vente du bateau opérée par le propriétaire.

VI - THÉMATIQUE ET CONFÉRENCIERS

En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de toute autre cas de force majeure, Voyages d'exception pourra modifier le programme des intervenants prévu sur le voyage thématique. De même, les conférences et les ateliers cités dans la brochure sont mentionnés à titre indicatif et pourront être modifiés pendant le voyage.

VII - TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Conformément aux articles R 211-15 à R 211-19 du Code du tourisme, il vous est précisé dans l'information précontractuelle qui vous est due dans nos brochures et sur notre site une liste maximale de 3 transporteurs, dans laquelle figure le transporteur effectif, pour chaque tronçon de vol.

Dès que la compagnie aérienne est connue, elle vous est communiquée par écrit ou par voie électronique ; en cas de modification après la signature du contrat de vente, l'identité du ou des transporteurs aériens est transmise au plus tard avant l'enregistrement.

Nos programmes sont prévus soit sur vols réguliers directs ou avec escales, soit sur vols affrétés directs ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, nous n'avons recours qu'aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'aviation civile française. Les horaires des vols peuvent subir des modifications y compris en dernière minute. Ils n'ont pas de valeur contractuelle. En cas de correspondance, nous ne saurions substituer notre responsabilité à celle des transporteurs. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Enfin nous nous réservons le droit de remplacer un transporteur par un autre et de modifier le type d'appareil. Des changements d'aéroport à Paris peuvent se produire (Roissy ou Orly) sans que nous soyons tenus pour responsables des frais éventuels occasionnés.

VIII - CABINE/CHAMBRE PARTAGEABLE

Dans le cas où le client voyageant seul désire souscrire à l'option d'une cabine/chambre partageable avec un autre client, lui permettant de bénéficier du tarif couple, il s'engage à accepter son copartageant, quelle que soit l'identité de ce dernier, à condition qu'il soit du même sexe. Cette option est irrévocable, sauf application des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales. Chaque client copartageant doit pouvoir justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

IX - APTITUDE AU VOYAGE & HANDICAP

Le voyageur déclare qu'il est apte à voyager selon l'itinéraire du voyage envisagé, et que son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales. Il pourra, si nécessaire, être exigé, lors de la réservation, la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou être proposé un voyage en remplacement.

Compte tenu des difficultés inhérentes à certains de nos voyages, il est expressément rappelé aux voyageurs en situation de maladie ou d'handicap, physique ou psychique, de leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre le voyage. Tout voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre le voyage doit en informer le vendeur et présenter un certificat médical au moment de la réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de réservation. À défaut pour le voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, Voyages d'exception, le commandant du navire, le directeur d'un hôtel et les transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'accès dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et les réglementations propres à la zone de navigation, ou nécessiterait des soins qui ne seraient pas en mesure de lui être fournis, ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports ou d'un établissement hôtelier rendent l'embarquement ou le débarquement ou le séjour ou le transport du voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres voyageurs, des membres d'équipage ou du personnel. Lorsqu'un voyageur se voit refuser le droit d'accès en raison de son inaptitude à entreprendre le voyage, ni Voyages d'exception, ni le prestataire, ni le transporteur ou le vendeur ne sont tenus pour responsables envers le voyageur.

En application du Règlement européen n° 1107/2006 du 05/07/2006, Voyages d'exception fait ses meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engage à informer et à conseiller le voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le voyageur en fait la demande expresse lors de la réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical devra être portée à la connaissance du vendeur, au moment de la réservation ou, si la maladie

survient après la réservation, au plus tard avant la date de départ. Le voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée. Lors des croisières, certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatique et peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. Voyages d'exception attire l'attention du Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

X - ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE DU VOYAGE

L'inscription est subordonnée au versement d'un acompte de 30 % sur le prix du programme, sauf dispositions particulières. Un second versement de 30 % est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ, sans rappel, à la date de remise des documents de voyage. En cas de non-paiement du solde, Voyages d'exception se réserve le droit de reprendre la chambre/cabine dont le paiement n'a pas été soldé, et d'en disposer. Ce droit n'a pas de caractère automatique (le cas échéant Voyages d'exception pourra envoyer un rappel de l'échéance et conserver la chambre/cabine au profit du passager). Le passager dont la chambre/cabine a été reprise ne pourra pas s'en prévaloir comme d'une annulation vis-à-vis de l'assurance. Les retenues d'annulation prévues plus loin restent dues. Pour toute inscription à moins de 90 jours du départ, le paiement de la totalité du voyage est dû lors de la réservation. Les primes d'assurances annulation ou voyage ne sont jamais remboursables quelle que soit la date d'annulation.

XI - ANNULATIONS, MODIFICATIONS D'INSCRIPTION

Toute annulation doit être notifiée au plus tôt à Voyages d'exception par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation émanant du client entraîne la retenue de frais conformément aux conditions d'annulation mentionnées sur la confirmation de commande et aux primes d'assurances soit :

- Pour les croisières « Nature & Exploration » (hors assurance) :

- 25 % plus de 120 jours avant la date de départ
- 50 % entre 119 et 75 jours avant la date de départ
- 80 % entre 74 et 60 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 59 jours avant la date de départ

- Pour toutes les autres croisières (hors assurance) :

- 10 % plus de 120 jours avant la date de départ
- 25 % entre 119 et 75 jours avant la date de départ
- 50 % entre 74 et 45 jours avant la date de départ
- 80 % entre 44 et 30 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 29 jours avant la date de départ

- Pour les voyages terrestres (hors assurance) :

- 10 % plus de 120 jours avant la date de départ
- 25 % entre 119 et 60 jours avant la date de départ
- 50 % entre 59 et 30 jours avant la date de départ
- 80 % entre 29 et 15 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 14 jours avant la date de départ

Pour la partie assurance : le montant de l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa et les billets de transport émis ne sont pas remboursables.

Cas particulier des réservations reportées depuis une autre croisière.

En cas de report d'un voyage à forfait sur un voyage ultérieur, accepté à titre exceptionnel et commercial par Voyages d'exception, le client reste irrévocablement redevable des frais d'annulation de ce voyage, bien que Voyages d'exception accepte d'en suspendre le recouvrement. Dans l'hypothèse, où le client viendrait ultérieurement à annuler de son fait son nouveau voyage à forfait, le montant des frais d'annulation exigible sera alors le montant le plus élevé entre les frais d'annulation du premier voyage et du celui du voyage reporté à la date d'annulation.

Le passager qui annule dans la période correspondant à 100 % de frais d'annulation par rapport à la date de départ ou bien qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans son intégralité. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception par Voyages d'exception du courrier adressé par le client. Pour bénéficier des garanties de l'assurance, tout client qui annulerait son voyage devra avoir réglé la totalité des frais d'annulation qui lui seront ensuite remboursés par l'assurance sur présentation d'une facture acquittée. Aucun remboursement ne sera accordé si un participant ne se présente pas à l'embarquement ou, si par suite de non-présentation des documents de voyage (billets de croisière, bon d'échange, pièces d'identité, visa, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ prévu. Le voyageur ne peut, sauf accord préalable, modifier le déroulement de son voyage ou de son séjour. Les frais résultant des modifications non autorisées resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié.

XII - ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si le voyage est annulé pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou en cas de circonstances de force majeure, indépendantes de la volonté de l'organisateur, notamment dans les cas suivants :

- Pour une situation de guerre dans des régions concernées par le voyage ;
- En raison de catastrophes naturelles (tempête exceptionnelle, tremblement de terre, périls ou accidents de la mer...), fait du prince, grève générale... ;
- Pour des circonstances échappant au contrôle des armateurs ou du capitaine ;
- Pour la sécurité du navire ;
- Pour sauver des vies humaines ou aider un navire en détresse ;
- Pour d'autres cas d'urgence.

De même le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants au plus tard à 21 jours du départ.

Sous réserve de ce qui précède, toute indemnité d'annulation éventuellement due par Voyages d'exception pour un préjudice démontré sera limitée au montant qui aurait été dû par le client en application de l'article XI.

XIII - FORMALITÉS

Dans les feuillets Tarifs et Conditions figurent les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination, etc.). Ces formalités administratives et/ou sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous consulter avant l'inscription.

XIV - RESPONSABILITÉS

Voyages d'exception est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Voyages d'exception peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Voyages d'exception déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 1 500 000 €, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de HISCOX 12, quai des Queyries – CS 41177 33072 Bordeaux contrat n° PRC0133699.

XV - RÈGLEMENTATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATAIRES ET DES TRANSPORTEURS

Voyages d'exception travaille avec les armateurs suivants : Australis, Azamara, Celebrity, Costa,

Croisiereurope, Cunard, Delphin Croises, Grands Espaces, Holland America Line, Iceland pro, LMS Croisières, Metropolitan, Lueftner, MSC, Nicko cruises, Oceania, Princess, Silversea, Skorpios, Star Clipper...

Les conditions générales de ces armateurs sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelarmateur.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/cunard.pdf>

Voyages d'exception travaille avec les compagnies aériennes suivantes : Aeroflot, Air France, ASL Airlines, Austrian, Cathay Pacific, Dragonair, Easyjet, Entair, HOP, Iberia, Icelandair, Joon, Latam, Lufthansa, SAS, Singapour Airlines, Swiss, Thai Airways, TAP, Transavia, Vietnam Airlines...

Les conditions générales de ces compagnies sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelacompanie.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/airfrance.pdf>

Les passagers sont informés que les articles des conditions générales des armateurs et transporteurs relatifs au fonctionnement à bord et les réglementations des transporteurs leur sont opposables. Ces éléments concernent notamment :

- Les obligations des passagers à bord ;
- Les pouvoirs du commandant de bord ;
- Le médecin de bord ;
- Tous les autres aspects du voyage sont régis par les conditions générales de Voyages d'exception.

XVI - VISUELS

Les visuels et les cartes itinéraires de la présente brochure n'ont pas de valeur contractuelle.

XVII - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Voyages d'exception accorde une grande importance au respect de la vie privée. Nous sommes soucieux du respect de votre vie privée lors de l'utilisation du site www.voyages-exception.fr et de vos droits en matière de protection et de contrôle des données à caractère personnel. Cette politique explique la manière dont nous traitons les données personnelles vous concernant, comment nous l'utilisons et dans quelles circonstances cette information pourra être divulguée à des tiers. Veuillez noter que nous pourrions être amenés à modifier la présente politique pour tenir compte de notre environnement juridique, économique et social. Toute question ou commentaire en rapport à la présente politique en matière de protection de la vie privée peut être communiqué à Voyages d'exception par courriel à confidentialite@voyages-exception.fr ou par courrier à l'adresse du siège social précité. Le traitement des données à caractère personnel relatif au site est soumis à la loi française du 6 janvier 1978 (notamment la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et, à partir du 25 mai 2018, selon le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (« GDPR »).

Plus d'informations sur le site : <https://www.cnil.fr/fr>

Comment recueillons-nous de l'information ?

Nous obtenons certaines informations et renseignements personnels directement par votre intermédiaire ou par l'intermédiaire de données communiquées par des tierces personnes à qui vous avez donné l'autorisation de nous divulguer de l'information. Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée automatiquement par le site. Les seules données que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, par exemple, en remplissant un formulaire de contact ou de demande sur le site, en communiquant avec nous par courrier électronique, etc. Nous pourrions aussi être amenés à traiter des données vous concernant provenant de tiers comme les médias ou les compagnies aériennes ou maritimes. Celles-ci nous sont uniquement communiquées suite à une demande via les formulaires mis à disposition sur leur site respectif, par des partenaires avec lesquels nous proposons des services conjoints ou des réalisations d'actions marketing communes, par des médias sociaux lorsque vous interagissez avec nous. Nous

protégeons toutes les données obtenues auprès de tiers conformément aux pratiques décrites dans la présente charte. Nous recueillons, par exemple :

- Titre, nom, prénom, sexe, adresse domicile/professionnelle (coordonnées postales), courriel, téléphone/mobile, fax, TVA, état civil, fonction, régime linguistique ;
- Données à caractère personnel que vous fournissez comme, par exemple, en demandant un accès à l'espace client sur ce site internet, en correspondance et par téléphone ;
- Données sur vos habitudes de navigation au travers de différents sites internet (exemple parce que notre entreprise fait partie d'un réseau d'annonces) ;
- Caractéristiques des voyages que vous recherchez (critère de recherche).

Les autres données éventuelles collectées automatiquement ne le sont que par des outils statistiques comme, par exemple, votre adresse IP, les pages Web consultées mais restent complètement anonymes.

Utilisation des données

Voyages d'exception utilise vos données pour répondre à des besoins que vous avez générés en visitant notre site. Vos données sont recueillies principalement à des fins contractuelles :

- pour traiter des demandes de renseignements, dans l'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous ;
- vous fournir les services demandés, enregistrer vos demandes ou questions et y donner suite ;
- pour vous donner un avis de changement à nos services ;
- pour vous transmettre des communications que vous avez demandées et qui peuvent vous intéresser (produits, services...);
- à des fins administratives ou d'affaires ;
- pour améliorer notre site Web de même que nos activités ;
- à des fins publicitaires, inclure de l'information à propos de campagnes (liste des annonces de voyages correspondant à vos critères), des appels à contributions ou promotions de biens et services, et ceci, pour autant que vous y ayez consenti lors de votre inscription ;
- par rapport à nos droits et obligations légales ;
- pour d'autres finalités, mais uniquement avec votre autorisation expresse.

Nous révisons régulièrement la période de sauvegarde de l'information personnelle. Nous conservons vos informations personnelles dans nos systèmes tant que nécessaire pour l'activité concernée ou pour la période prévue dans le contrat que nous avons conclu avec vous.

XVIII - CESSIION DU CONTRAT

Vous avez le droit de céder le présent contrat à un tiers, jusqu'à 7 jours avant le départ, à condition de justifier que le cessionnaire remplit les mêmes conditions que vous pour voyager. Vous restez solidairement responsable du paiement du solde du prix de vente et des frais supplémentaires résultant de la cession, qui seront répercutés sur le montant de votre voyage ainsi que des frais de dossiers s'élevant à 100 € par personne.



Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 75 77 87 48, par e-mail à contact@voyages-exception.fr ou sur www.voyages-exception.fr